

SÉANCE DU 07 FEVRIER 2020

Ordre du jour :

- Intervention de Mme REIGNIER-DUBIL, Trésorière de Frangy-Seyssel
 - Urbanisme
 - **Décision sur la proposition de travaux ONF 2020**
 - Travaux en cours
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 07 février 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Véronique LEGENDRE, Laëtitia SEBERT, Karine VEYRAT, Jacques MENU, Jean-Claude JACQUET, André MORARD, Cédric ROMAND, Lydie GALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : néant

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 10 janvier 2020.

Intervention de Mme REIGNIER-DUBIL, Trésorière de Frangy-Seyssel

Le devenir de la perception de Frangy/Seyssel :

D'ici fin 2022 les 21 perceptions du département seront mutualisées, leur nombre sera réduit à 6 trésoreries. Les collectivités du canton de Frangy dépendront de la perception de RUMILLY. L'actuelle trésorerie FRANGY /SEYSSEL sera remplacée par un espace « France Services » où le conseil de proximité sera mis en avant. Cet espace bénéficiera d'une présence effective des neuf partenaires nationaux dont notamment la poste, Pôle emploi, et la direction générale des finances publiques ; des agents polyvalents formés et compétents accueilleront les usagers et les aideront à régler leurs problèmes administratifs soit au travers de leur présence physique soit au moyen de permanences régulières soit par visio-conférence. Quant au règlement des impôts ou toute autre facture éditée par la collectivité, ce dernier s'effectuera en ligne ou par paiement numéraire à hauteur de 300 euros dans un bureau de tabac accrédité.

La taxe d'habitation : fin de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants en 2020, précision est ici faite que les propriétaires de résidence secondaire continueront à payer leur taxe d'habitation.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

DECISION SUR LA PROPOSITION DE TRAVAUX ONF 2020

L'Office Nationale des Forêts propose d'effectuer des travaux sylvicoles et de maintenance à concurrence de 2.160 euros HT : Après concertation l'ensemble du conseil ne fera pas intervenir l'ONF, les travaux seront pris en charge par la commune.

TRAVAUX EN COURS

Le Bar à Thym : 612 000 euros de dépenses étaient prévus, à la fin de ces travaux il faut compter un marché à concurrence de 609 000 euros suppléments compris. Reste à réaliser un appentis pour les containers poubelles de l'auberge.

Travaux RD 992

Bande de résine prévue autour du rond-point mais également pour le dos d'âne

Des panneaux directionnels, entrée et sortie d'agglomération sont prévus
Chaque passage piéton sera délimité par des barrières métalliques

Branchements eaux sur la commune : tous les travaux seront terminés pour le 15 mars prochain. à l'exclusion des travaux au lieudit « Le Mont » prévus en juillet après récolte.

Radar pédagogique devant le Bar à Thym : deux devis sont présentés par M. GAILLARD Patrice : le premier concerne un radar électrique pour 2180 euros HT, le second un radar solaire pour 2175 euros HT. Après discussion, l'ensemble du conseil opte pour le radar pédagogique solaire.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de dégressivité tarifaire de l'eau : la DDT nous informe de la suppression du tarif dégressif de l'eau pour les gros consommateurs (agriculteurs...) : ces derniers seront avisés par la commune.

Régularisation du chemin du lac : un rendez-vous sera pris prochainement pour effectuer l'échange avec les consorts GIROD /DEROBERT.

M TIMMERMAN s'interroge sur le contrôle du défibrillateur : Monsieur le Maire précise qu'il est contrôlé régulièrement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.